

L'AN DEUX MILLE DIX, Le DIX NEUF MARS,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieu et place habituels de ses séances sous la Présidence de Michel LOOSVELT, Maire de Lompret, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Mmes DEBONNET, LOORE, VANDAMME, VERVISCH, TOP
MM AMPE, BOYER, BRUNEEL, COSTEUR, DERYCKE, D'HUYSSER, DUGARDIN, LAISNEY, SPILLIAERT, VINCKIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme DEHAY à Mme LOORE (pouvoir du 3/3/10), Mr HESPEL à Mr SPILLIAERT (pouvoir du 16/3/10), Mme HERMEZ à Mr DUGARDIN (pouvoir du 16/3/10)

Secrétaire de séance : Jules AMPE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 40 et procède à l'appel des conseillers présents.

1 – INFORMATIONS GENERALES

M. le Maire

- étude par les services de voirie de LMCU pour la réalisation à la cité familiale d'une zone dite apaisée (zone 20). Une réunion publique est prévue en septembre 2010
- mise en sécurité des voiries Petit Pas et Petit Trot. Une réunion publique est fixée le 26 mai à 19 heures en Mairie

J. Ampe

- calendrier des prochaines manifestations : chasse aux œufs le 4 avril, parcours du cœur le 25 avril, Deûle en fête les 5 et 6 juin

M. le Maire

- exposition du 5 au 10 avril dans le hall de la mairie – agence nationale de l'habitat
- animation sur le thème du développement durable (place de la mairie le 26 mars de 15 h 30 à 17 h 30)

JC Bruneel

- clés de l'emploi à Marquette : 5400 chercheurs d'emploi dans la journée (2700 en 2009). Les résultats seront communiqués dans quelques semaines.

MC Vervisch

- grève des enseignants le mardi 23 mars. Le personnel municipal est mobilisé pour l'accueil des enfants (capacité maximale de 55 enfants)

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif au développement durable.

Accord à l'unanimité

2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2009 :

Adopté à l'unanimité.

3 – Développement durable

M. Le Maire propose que la compétence « développement durable » soit inscrite dans les délégations de Jean Claude VINCKIER

Vote : 19 voix POUR

4 – COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur BRUNEEL présente le compte de gestion. Ce compte de gestion est en tout point identique à celui du compte administratif.

5 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Monsieur BRUNEEL présente le compte administratif.

<u>Section EXPLOITATION</u>	Dépenses	972.067,53	euros
	Recettes	1.496.577,75	euros

Excédent de clôture de Fonctionnement **524.510,22 euros**

<u>Section INVESTISSEMENT</u>	Dépenses	392.208,79	euros
	Recettes	581.606,48	euros

Résultat de l'exercice 2009	189.397,69	euros
Excédent reporté 2008	215.748,46	euros

Excédent de clôture d'Investissement **405.146,15 euros**

EXCEDENT GLOBAL 2009 **929.656,37 euros**

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les membres du conseil municipal puissent lui donner quitus sur la gestion de la commune.

Vote : 18 voix POUR

6 – AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE 2009

Pour réaliser ses projets, la commune a choisi de les autofinancer en partie.

C'est pourquoi, le Maire demande que l'excédent global 2009 de **929.656,37 euros** soit reporté au budget primitif 2010 en recettes d'investissement.

Vote : 19 voix POUR

7 – TAUX DE FISCALITE 2010

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont parmi les plus bas, comparés aux autres villes similaires de même strate.

Les taux de fiscalité sont les suivants :

Taxe d'habitation	23,39 %
Foncier bâti	16,77 %
Foncier non bâti	50,89 %

Vote : 19 voix POUR

8 – BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur Bruneel présente le budget primitif et commente les orientations pour 2010. Il s'établit comme suit :

Section EXPLOITATION

Dépenses	1.376.288	euros
Recettes	1.376.288	euros

Section INVESTISSEMENT

Dépenses	1.310.972,37	euros
Recettes	1.310.972,37	euros

Vote : 19 voix POUR

9 – ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2010

MC Vervisch présente le travail réalisé en commission et précise que le montant des inscriptions a subi une légère augmentation.

1 - Mise en place des Centres de loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans.

1.1 Fonctionnement

1.1.1 Définition des périodes

- Vacances de juillet : du 5 au 30 juillet inclus 2010

1.1.2 Horaires

1.1.2.1 Centre :

Matin : 9H à 12H
Après midi : 13H30 à 17H

1.1.2.2.Garderie:

Matin : 8H à 9H
Soir : 17H à 18H

1.1.3 Capacité d'accueil

Mois de juillet : 112 enfants avec des maxima de 40 enfants de moins de 6 ans, de 72 enfants de plus de 6 ans.

1.1.4 Encadrement

1 Directeur

Nombre d'animateurs : adapté à la réglementation sur la base d'1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et d'1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Pour le centre de Juillet, l'équipe de base sera formée 1 directeur et 6 animateurs. Ce nombre sera ajusté en fonction des inscriptions.

1.1.5 Accessibilité

Centre des 3/14 ans : Age minimum : 3 ans au premier jour de l'ouverture du Centre (l'enfant ne devra plus porter de couche).

Age maximum : 15 ans au dernier jour de l'ouverture du Centre.

1.2 Dotation

Fonctionnement	23 € par enfant par semaine.
Transport:	1100 € par semaine pour le mois de juillet.

1.3 Tarifs

a) Centre :

Le tarif s'entend à la semaine :

Quotient familial CAF	Lomprétois	enfants non lomprétois inscrits à l'école Pasteur
de 0 à 470 € avec chèques loisirs	5,00 €	6,00 €
de 0 à 470 € sans chèque loisirs	20,00 €	23,00 €
de 471 à 720 €	25,00 €	34,00 €
de 721 à 1100 €	34,00 €	45,00 €
de 1101 à 1405 €	43,00 €	57,00 €
de 1406 € à plus	53,00 €	70,00 €

Pour les **extérieurs** (enfants non inscrits à l'école Pasteur) = tarif unique 80 euros

La commune a décidé que le paiement des centres de loisirs pourra se faire par carte bleue. En conséquence, il y a lieu de modifier la régie de recettes.

c) Cantine : 17 € 50 par semaine

d) Garderie : 3 €50 par jour

e) Camping avec repas : 8€ 50 par jour

f) Pique-nique facturé obligatoirement lors des sorties organisées à la journée : 3 €50.

1.4 Salaires : base grille indiciaire de la fonction territoriale.

Directeur juillet : Indice majoré 394

Animateur : Indice majoré 292

1.5 Indemnité de garderie pour les animateurs : 7€ par jour.

2 Régie d'avance

la Régie d'avance est reconduite pour l'année 2010 afin de donner au Directeur de la souplesse dans la programmation de leurs petits achats. Le montant de la régie est de **2000 €** pour le mois de juillet centre de 3/14 ans

Vote : 19 voix POUR

10 – Convention de prestation de services aux accueils de loisirs sans hébergement avec la caisse d'allocations familiales de Lille

La caisse d'allocations familiales de Lille peut allouer une prestation de service aux communes sous certaines conditions (tarif modulé, prise en compte des bons loisirs, projet éducatif,...).

Cette prestation est attribuée aux accueils de loisirs sans hébergement habilités proposant un accueil régulier ou irrégulier (périscolaire, petites vacances, grandes vacances). Elle s'élève à 30 % du prix de revient (horaire ou journalier) sur la base d'actes facturés dans la limite des plafonds fixés par la caisse d'allocations familiales.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se positionner quant au renouvellement de la convention d'objectifs et de financement des prestations et d'autoriser le Maire à signer la convention au nom de la commune.

Vote : 19 voix POUR

11 – Création de poste

Un tableau annuel d'avancement est établi selon des critères définis par décret afin de permettre la promotion interne des agents de la commune.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable sur la proposition du maire.

De ce fait, un agent peut bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2010.

Aussi, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} avril 2010.

Vote : 19 voix POUR

12 – Attribution de subventions

Suite à la réunion du 18 février dernier, la commission « animation/vie associative » a soumis à l'approbation du conseil les subventions suivantes :

- scouts de France	200 €
- Bibliothèque	1.000 €
- Lompret en fête	2.300 €
- Tennis	600 €
- Eglise Sainte Trinité	300 €
- Eglise Notre Dame des Sources	2.500 €
- Phiharmonie de Frelinghien	200 €
- Temps Libre	1.200 €
- U.N.C	600 €
- C.C.A.S	5.440 €

Vote : 19 voix POUR pour l'ensemble des demandes de subventions

13 – Contrat d'entretien de l'installation téléphonique de la Mairie

La commune a une installation téléphonique DISCOFONE. Le contrat d'entretien est arrivé à échéance. Aussi, il y a lieu de passer un contrat d'entretien relatif au matériel téléphonique pour un montant mensuel de 15 € H.T.

Le contrat aura une durée de 5 ans à compter de mars 2010. Le contrat sera passé avec la Société S.E.R.E.T.E.L - 23, rue de l'Epau – BP 70018 - 59230 SARS ET ROSIERES

Vote : 19 voix POUR

14 – Demande d'attribution de DGE pour des travaux de renforcement d'éclairage public

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 et L 2334-39

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences et notamment ses articles 96 et 103 instituant une dotation globale d'équipement

Vu la loi n°96-241 du 26 mars 1996 portant diverses dispositions relatives aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et aux mécanismes de solidarité financière entre collectivités territoriales

Monsieur le Maire précise les options proposées par les élus en commission travaux en matière d'équipements susceptibles d'être financés, à savoir :

La commune envisage les travaux de renforcement de l'éclairage public de la rue Paul Brame

Le montant total des travaux s'élève à euros 2.895,45 HT soit 3.462,96 euros TTC ;

Considérant l'intérêt sécuritaire que représente ces équipements, le conseil municipal

- adopte le programme d'investissement tel qu'exposé ci-dessus, et accepte les modalités de réalisation et de financement à savoir :
Règlement au comptant dès réception des factures
- sollicite la dotation globale d'équipement pour la réalisation de ces équipements à hauteur de 35 %
- ouvre les crédits nécessaires correspondants au budget

Vote : 19 voix POUR

15 – Notaire

La commune de LOMPRET a décidé d'entreprendre l'aménagement du bourg.

Une étude à maîtrise d'ouvrage a été lancée pour la conception et la réalisation d'une salle polyvalente et des locaux pour les associations sous une démarche Haute qualité environnementale.

Par délibération en date du 8 septembre 2009, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) a décidé de céder à la commune de Lompret pour l'euro symbolique la parcelle AE 47 d'une superficie de 14 ares 54 centiares.

Par délibération n°60/2009 en date du 13 novembre 2009, la commune a décidé d'acquérir cette parcelle.

Dans le cadre de cette cession, il y a lieu d'établir un acte notarié.

Le conseil municipal par voix 19 POUR autorise le Maire à lancer une consultation pour choisir le notaire et à signer tout acte à intervenir

La séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire,

M. LOOSVELT